



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Flash info n°2

France Relance Moselle

08 juin 2021



Retrouvez les précédents bulletins et flashs info France Relance Moselle [ici](#) !

1 jeune, 1
solution : le
nouveau service
pour bénéficier du
mentorat est en
ligne !



Quelques AAP
en cours



La Moselle
compte de
nouveaux
lauréats !



Le dispositif « **1 jeune, 1 mentor** » vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement d'un mentor (étudiant, professionnel en exercice ou retraité) pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle. Le **nouveau service en ligne dédié au mentorat a été lancé** le 25 mai dernier → disponible [ici](#) ! Concrètement, la plateforme permet d'**organiser la rencontre entre les jeunes qui souhaitent être mentorés et les personnes désireuses de les aider**. En quelques clics, un jeune peut décrire sa situation et son besoin, et ainsi être orienté vers une association qui lui proposera des mentors. De la même façon, un mentor peut renseigner ses caractéristiques afin d'être contacté rapidement par une association active sur le mentorat.

→ **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « écoles de production »**, porté par la Banque des territoires.

Pour qui ?: sont éligibles les structures de droit privé porteuses d'un projet d'école de production pouvant ouvrir ses portes d'ici les rentrées 2021, 2022 et 2023.

Pourquoi ?: l'objectif est de **renforcer davantage l'accompagnement des écoles de production et de doubler le nombre d'écoles d'ici fin 2023, en orientant de nouveaux jeunes vers l'industrie**, et en suscitant des vocations pour les métiers de l'industrie, encore insuffisamment investis par les jeunes.

Quand ?: les candidatures doivent être déposées avant le **15 octobre 2021** sur la plateforme en ligne dédiée (→ [ici](#)), soit pour des projets non matures nécessitant un soutien à l'ingénierie, soit pour des projets matures nécessitant un soutien en financement de l'État ou de la Banque des territoires.

→ **AMI - Augmenter les capacités de production françaises en santé, jusqu'au 30 juin 2021 (deuxième phase compte-tenu du succès du 1^{er})**

Pourquoi ?: soutenir les investissements de nature à **renforcer les capacités nationale et européenne de lutte contre la pandémie de la COVID-19**.

Pour qui ?: toute personne morale se positionnant comme maître d'ouvrage, susceptible de supporter tout ou partie d'un investissement en France et, pour ce qui concerne la réglementation pharmaceutique, disposant déjà des autorisations nécessaires à la fabrication de principes actifs ou de médicaments à usage humain ou visant à les obtenir. *Pour candidater, c'est [ici](#)!*

→ Plus de **350 entreprises mosellanes** ont bénéficié du chèque France Num de 500 euros, afin d'engager une dépense de numérisation: exemple de l'organisatrice de mariage **Mauvet Vanessa à Thionville** ou du **restaurant de hamburgers Yummy's Makers à Metz**. *Il est encore possible de bénéficier de ce chèque de 500 euros jusqu'au 30 juin 2021, en candidatant [ici](#)!*

... et bien d'autres encore prochainement ! Vous retrouverez le témoignage de lauréats dans le prochain bulletin n°5 France Relance Moselle de juin.

Si, vous aussi, vous souhaitez devenir lauréat, prenez contact avec l'un des **développeurs de la relance** qui œuvrent au quotidien pour accompagner les entreprises au montage de dossier : *contacts disponibles [ici](#)!*

Le focus de la quinzaine : Le soutien à la culture

De nouvelles mesures pour soutenir la réouverture des lieux culturels



Depuis le début de la crise sanitaire, plus de **11 milliards d'euros ont été mobilisés par l'État** en faveur des structures publiques, des entreprises culturelles, des créateurs, des artistes et des techniciens du spectacle. A l'occasion de la réouverture des lieux culturels, de nouvelles mesures sont déployées afin de soutenir ce secteur particulier :

- un abondement de **148 millions d'euros d'aides supplémentaires pour le cinéma et le spectacle vivant, particulièrement frappés par la crise sanitaire** ;
- le maintien des aides transversales pour ce secteur (fonds de solidarité au prorata de la perte de chiffre d'affaires ; activité partielle prolongée pour les secteurs prioritaires, sans reste à charge pour l'employeur jusqu'à fin juin, exonération et aides au paiement des cotisations sociales, prêt garanti par l'État) ;
- l'année blanche en faveur des intermittents est prolongée de quatre mois, jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce soutien traduit l'importance accordée au monde de la culture et de la création, notamment dans notre département. → [En savoir plus.](#)

Afin de permettre aux jeunes d'avoir accès, dès leur majorité, à une très large offre culturelle et de découvrir de nouvelles activités culturelles sans être bloqués par leur coût, le pass culture est **élargi à tous les jeunes, sur tout le territoire, avec une refonte du dispositif** :

- renforcement de la médiation pour attirer les publics prioritaires et les jeunes défavorisées ;
- enrichissement de l'offre : des opérations spéciales et de nouveaux partenariats culturels (diffusions de concerts en direct, événements où dialoguent musique classique, rap et peinture, etc...);
- **élargissement du pass Culture aux moins de 18 ans** : un jeune au collège touchera 25 euros par an à partir de 13 ans dans son pass Culture, puis 50 euros par an pendant ses années de lycée et 300 euros à ses 18 ans ; soit un total de 500 euros.

Concrètement, chaque jeune va pouvoir découvrir la diversité de l'offre culturelle, à travers une plateforme dédiée qui propose, grâce à la géolocalisation de l'application, une liste d'activités culturelles et artistiques à proximité ainsi que des offres numériques. Il suffira de sélectionner l'activité choisie, de la réserver et de la payer depuis l'application. Un crédit en euros est ouvert à cet effet, utilisable pendant 24 mois. Retrouvez l'offre détaillée sur la plateforme dédiée, disponible [ici](#) !

Le succès de ce dispositif passe par l'adhésion, dans l'ensemble de notre département, du plus grand nombre d'offres culturelles, assurant ainsi la meilleure représentation de la diversité de l'offre. C'est un travail de concert avec les services de l'État, les fédérations d'élus locaux, mais également les représentants des collectivités mosellanes. Pour vous accompagner dans cette démarche, une **chargée de développement du pass culturel a été nommée dans la région Grand Est** et pourra répondre à toutes vos questions :

- Madame Sarah Lang (sarah.lang@passculture.app – 06. 31. 44. 10. 45).

Travaillons ensemble pour garantir aux jeunes mosellans l'accès à la culture !



La généralisation du « pass culture » pour tous les jeunes de 18 ans

